



Conseil d'État
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À L'INTERPELLATION

| | |
|---------------|--|
| Auteur | Groupe Le Centre, par le député Corentin Zuber (suppl.) |
| Objet | Protéger les troupeaux contre le loup avec des chiens, oui mais pas en dépit du tourisme ? |
| Date | 12.09.2022 |
| Numéro | 2022.09.330 |

Nous sommes conscients que la situation actuelle n'est pas partout satisfaisante pour les agriculteurs et pour les touristes. Par exemple, les clôtures ne sont pas toujours refermées lors du passage des randonneurs ou le passage de vététistes à trop grande vitesse peut faire fuir le bétail en dehors de son enclos. A l'inverse, la présence de chiens de protection peut s'avérer trop impressionnante pour que le promeneur ose s'aventurer sur un chemin occupé par un troupeau. La cohabitation entre les activités de chacun peut et doit encore s'améliorer.

Jusqu'à ce jour, l'augmentation exponentielle de la population de loups a nécessité de renforcer la protection des troupeaux. Une protection dont le chien est un pilier important. Face à cette situation, il est de notre responsabilité d'émettre des recommandations en matière de comportement à respecter pour que la cohabitation se déroule le mieux possible, l'intention n'étant pas de discriminer l'économie touristique face à l'agriculture mais bien d'aider à la cohabitation de tous les usagers de la montagne.

En parallèle, des projets portés par le Canton voient le jour pour désamorcer les conflits potentiels et améliorer les pratiques de chacun. Il s'agit notamment de :

- la création d'outils interactifs pour permettre aux piétons ou vététistes de planifier leur itinéraire en tenant compte des contraintes de la protection des troupeaux. Un projet dans ce sens est actuellement à l'étude et devrait débuter en 2023.
- la future campagne de cohabitation VTT/Randonneur/Agriculture qui verra le jour également en 2023. Elle vise, entre autre, à sensibiliser les vététistes et randonneurs au respect de certaines règles de bonne conduite pour la préservation de la nature et de la faune (bétail) pour une cohabitation optimale entre tous. Un comportement respectueux de chacun permettra ainsi de pratiquer son loisir dans les meilleures conditions.

C'est cette voie qui permettra de renforcer notre attractivité estivale en même temps qu'elle permettra de protéger les troupeaux face à la menace du loup.

Sion, le 18 janvier 2023